

TRAVAUX PUBLICS ET ENVIRONNEMENT

Séance du 16 avril 2021

Présidence : M. le conseiller Raphaël Marclay

Procès-verbal : M. Georges Joliat, ingénieur de la Ville

OBJET SOUMIS À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

« NE POLLUEZ PAS VOS EAUX » - RÉPONSE AU POSTULAT DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le Conseil général a voté en avril 2019 le postulat intitulé « Non à la pollution de vos eaux ». Celui-ci vise à sensibiliser le citoyen à la problématique des eaux polluées et demande notamment l'application d'un insigne (rondelle) sur chaque bouche d'évacuation.

Environ un quart des grilles d'égout ne sont effectivement pas connectées aux steps et sont par conséquent infiltrées, lorsque les conditions hydrogéologiques s'y prêtent, ou déversées dans un exutoire naturel. Avec la concrétisation du PGEE (Plan général d'évacuation des eaux), visant notamment que les eaux de surface ou les eaux claires ne parasitent pas le traitement des eaux dans les STEP, la proportion de grilles d'égout évacuée dans le réseau d'eaux mixtes, et traitée dans les stations d'épurations, devrait diminuer.

Il est donc essentiel, comme le souligne le postulat, que les polluants ne soient pas déversés dans les grilles d'égout. La Ville de Sion est consciente de cette problématique et a entrepris diverses démarches.

Une formation scolaire est dispensée annuellement aux élèves de 4^{ème} primaire. Deux thèmes sont traités en alternance : « L'eau source de Vie » et « Trions Malin ». Il leur est rappelé dans le cadre de ces campagnes l'importance de ne pas polluer les eaux de surface et de ne pas jeter les détritiques dans l'espace public.

Une des causes importantes de pollution des grilles d'égouts provient de l'abandon des mégots de cigarettes sur la voie publique. La campagne actuelle via les cendriers-sondages y participe. A la question : « Où finit un mégot jeté dans une grille d'égout ? » la moitié des sondés ont répondu « au Rhône » et l'autre « à la STEP ». Nous constatons donc que les sondés étaient relativement bien informés de l'état d'avancement du PGEE. Le post du 14 janvier 2021 sur la page Facebook Trions Malin précisait ensuite que : « On vous laisse imaginer les dégâts que cela engendre sachant qu'un seul mégot peut polluer jusqu'à 500 litres d'eau à lui tout seul... »

Par ailleurs en 2013, une campagne de communication lancée sous l'impulsion de l'Association Suisse des Gardes-Pêche, a été lancée sous le slogan : « Sous chaque grille se cache une rivière ». Une plaque commémorative présentant l'image d'un poisson a été installée devant une grille d'égout, à la rue de Lausanne.

Les professionnels du bâtiment (peintres, maçons, etc) sont sensibilisés lors de leur cursus à l'évacuation appropriée des charges polluatives. Bien que les cas constatés soient très rares, il n'est pas impossible que certaines personnes vident leurs bidons dans les grilles d'égouts.

Un courrier rappelant les bonnes pratiques à adopter en la matière va être envoyé aux diverses associations professionnelles.

En collaboration avec OIKEN et le CREALP, nous travaillons actuellement sur l'élaboration de la stratégie Eau de la Ville de Sion. Celle-ci édicte des mesures et principes qui permettront à terme de préserver cette ressource indispensable à la vie et au bien-être des citoyens. Une présentation vous sera présentée en plenum.

Nous revenons au postulat et à sa proposition d'installer les insignes « Ne polluez pas nos eaux » sur toutes les grilles d'égouts. Il serait en effet important que l'ensemble, ou une grande majorité, des grilles soit équipé afin de ne pas laisser sous-entendre que les grilles non équipées puissent être sujettes à moins de précaution en matière de pollution.

Il faut considérer que l'installation d'un insigne est relativement chronophage car celle-ci nécessite une légère incision dans l'enrobé bitumineux, afin que celui-ci supporte notamment les installations de déneigement. Le temps d'installation d'un insigne est ainsi évalué à 15 minutes. Sachant que le coût unitaire d'un insigne s'élève à CHF 4.95 et que notre Commune compte environ 8'000 grilles d'égouts, l'équipement complet nécessiterait environ 2'000 heures de travail, soit environ un collaborateur à l'année, et un investissement de près de CHF 40'000.-. Par ailleurs, un entretien adéquat et un remplacement régulier serait nécessaire, ce qui augmenterait de manière pérenne les charges de Voirie. Nous estimons par conséquent que cette mesure offre un rapport coûts/ efficacité trop élevé.

Les prochaines campagnes de sensibilisation et d'information rappelleront l'importance de la problématique soulevée par le postulat. En termes de priorités, l'accent sera mis cet été sur le fléau du dépôt de plastique dans les déchets verts et gastro, qui risque à terme de compromettre la filière de traitement et de valorisation de ce type de déchets.

Nous restons volontiers ouverts à toute question ou discussion.

Le conseil municipal adopte cette analyse et répondra ainsi au postulat du Conseil Général.

Sion, le 16 avril 2021

Annexe

- Postulat « non à la pollution de vos eaux » du Conseil Général